

Devenir acteur PRAP IBC

Prévention des Risques liés aux Activités Physiques en Industrie, Bâtiment ou Commerce

La Formation-Action !



Objectifs

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise.
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptible d'être encourues.
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans l'entreprise.

Public et pré-requis

- Tout personnel capable de contribuer à la mise en œuvre de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique.
- Savoir lire et écrire français.
- 10 personnes maximum.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Expositives avec supports multimédias, photos, vidéos,
- Applicatives avec exercices et mises en situation.
- Colonne articulée, charges (caisses, cartons, bidons).
- Accès au poste de travail avec EPI des participants.

Durée

- 2 jours soit 14 heures.

Tarif

- Nous consulter.

3 rue des Cèdres - 49360 TOUTLEMONDE - **Tél. : 06.68.89.22.22**
email : contact@cplusformation.fr - www.cplusformation.fr

Siret : 798 624 854 00021 - Code APE : 8959A - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 49 03220 49 auprès du préfet de région de Pays de la Loire.

Activités

Se situer en tant qu'Acteur PRAP dans son Entreprise

- Présentation de la démarche prévention de l'Entreprise.
- Les enjeux humains, économiques et juridiques.
- Les différents acteurs de prévention.
- Les risques de son métier.

Identifier les atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

- La place de l'activité physique dans son activité de travail.
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites.
- Les différentes atteintes et conséquences sur la santé.
- Les facteurs de risque.

Participer à la maîtrise du risque dans son Entreprise

- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé.
- Recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail sur la base des 9 principes généraux de prévention et d'aménagement de poste.
- Faire remonter les informations aux personnes concernées.
- Les principes de sécurité et d'économie d'effort.

Validation

- Un Certificat PRAP est délivré au stagiaire qui a participé à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation favorable. Valable 24 mois.
- Remise d'une attestation de fin de formation.
- Remise d'un livret par le formateur certifié.